

## Orchestre de Besançon Franche-Comté - Approbation du budget - Encaissement de subventions au titre de l'année 2010

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :** Par lettre du 3 mai 2010, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait connaître son intention d'attribuer à la Ville de Besançon une subvention d'un montant de 102 000 € pour l'Orchestre de Besançon Franche-Comté se décomposant comme suit :

- 100 000 € au titre du fonctionnement de l'Orchestre de Besançon,
- 2 000 € au titre des actions pédagogiques et musicales dans les classes primaires du Grand Besançon.

Le budget de l'Orchestre de Besançon s'élève pour l'année 2010 à 1 039 000 €.

<b>DEPENSES</b>	
* direction artistique - Chef permanent - Rémunérations des musiciens, solistes et chefs invités	611 000 €
<b>Dépenses techniques :</b>	
* communication	63 000 €
* transports, frais de déplacements, location de matériels, de salles...	170 000 €
<b>Dépenses administratives :</b>	
* personnel administratif	185 000 €
* SACEM	10 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 039 000 €</b>

<b>RECETTES</b>	
Ville de Besançon	657 000 €
Région de Franche-Comté	152 000 €
DRAC Franche-Comté	102 000 €
Département du Doubs	8 000 €
Ressources propres (billetterie)	120 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 039 000 €</b>

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le budget proposé,
- à autoriser l'encaissement de la subvention de l'Etat (DRAC) au chapitre 74.311/74718 CS 41027.

**«M. LE MAIRE :** L'Orchestre de Besançon Franche-Comté s'appellera désormais Besançon Montbéliard Franche-Comté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.*